

Décision

Générale

colonial

Décision n° 695 Personnel indigène.

n° 695

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 17 du 01/09/1943

Date de publication
25 août 1943

Date du numéro
1 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

MOHAMED DIRIE, planton stagiaire en service au Gouvernement (Bureau du Chiffre) aura droit pour compter du 1er Août 1943 à l'indemnité mensuelle de permanence fixée par la décision n. 564 du 17 Novembre 1942.